

COMMUNIQUE / 09 JUILLET 2020

**DEGROUX BRUGERE CONSEILLE PATRIMMOFI POUR L'ACQUISITION
DE 51 % DU CAPITAL DE VALORIAL**

Le cabinet Degroux Brugère a accompagné PatrimmoFi dans le cadre de son acquisition d'une participation majoritaire dans le capital de Valorial, cabinet de gestion de patrimoine implanté à Paris et Biarritz et spécialisé dans le conseil financier et les transactions immobilières haut de gamme. PatrimmoFi en devient ainsi l'actionnaire de référence.

Cette opération s'inscrit dans la dynamique de croissance externe de PatrimmoFi engagée dès 2018, avec l'acquisition d'Institut du Patrimoine.

PatrimmoFi, qui a enregistré une collecte de 128 millions d'euros en 2019, ambitionne d'atteindre le milliard d'euros d'encours et une collecte annuelle de 200 millions d'euros d'ici à 2023.

Degroux Brugère accompagnait PatrimmoFi pour cette acquisition avec Augustin Fleytoux, associé.

Contacts presse

AVOCOM / Charlotte Vier + Camille Flesselles / ch.vier@avocom.fr / c.flesselles@avocom.fr /
LD : 01 48 24 00 40 ou 42.

A propos de Degroux Brugère

Le Cabinet DEGROUX BRUGERE intervient depuis plus de 30 ans auprès d'une clientèle d'actionnaires-dirigeants, d'entreprises, de groupes familiaux et de fonds, dans les domaines suivants :

- droit fiscal (patrimonial, groupes de sociétés, entreprises, contentieux),
- droit des sociétés (vie sociale, fusions-acquisitions, restructurations, haut de bilan),
- transactionnel, LBO/Private equity, venture capital,
- droit des entreprises en difficulté,
- droit commercial, contrats,
- droit social,
- contentieux judiciaire.

Le Cabinet comprend aujourd'hui environ 35 personnes, dont 10 associés et une quinzaine de collaborateurs.